

**Compte rendu
du Conseil d'Administration
du 18 décembre 2003**

Décisions

- DBM n° 5, budget 2004, subventions aux associations : par les composantes, par l'université, par le FSDIE, bilan FSDIE 2002/2003, abandon de créances, absence de garantie des paiements à distance
- 2 subventions FEDER pour la formation continue
- Modifications statuts FSMS
- Cohabilitation master mathématiques
- Election d'un étudiant du CA au FSDIE
- Modification au conseil de l'Ecole doctorale
- Création commission de validation du module sport, culture, citoyenneté

Informations

- Le 1^{er} vice-président JP. Bricout préside la séance, P. Level étant retenu à Paris. JP Bricout présente au conseil les nouveaux membres du collège étudiants : Sabrina Willame (Unef) Master LSH LEA, Sébastien Blanchart (étudiants indépendants) Maîtrise Droit privé, Mireille Dazy Kouassi Magny (Uni) Maîtrise IUP Sc Gestion, Sébastien Herbaux (AEV) Master arts, Amine Benhadou (UNEF) Licence IUP ing méca
- F. Despres informe du renouvellement complet des collèges étudiants (usagers) des 3 conseils : les élections auront lieu les 9 et 10 mars 2004.
- Actuellement 10 430 étudiants sont inscrits : les effectifs sont stables.
- Dotations. Postes : aucun poste enseignant et IATOSS pour 2004. DGF : + 212 700 € pour l'UVHC stricto-sensu et + 51 900 € pour l'IUT. Pour la BU, les crédits s'élèvent à 269 446 €. A noter que 34 universités ont une DGF qui n'augmente pas ou qui diminue ; 9 universités subissent des suppressions de postes. L'UVHC ayant un déficit de postes de professeurs des universités (par rapport à son effectif de maître de conférences), elle a été autorisée à demander 2 transformations de postes de MCF en PR : à l'ISTV, et à la FLLASH. En outre, l'ENSIAME a obtenu d'échanger 1 PAST + 1 ATER pour 1 PR. La bibliothèque a obtenu 2 transformations de postes catégorie C en A et un réhaussement de poste B.
- Le compte-rendu du CA du 13 novembre 2003, ayant été distribué juste avant la séance, sera proposé à l'approbation du prochain CA de janvier.
- Sont retirés de l'ordre du jour, le bilan de la VAE (G. Dechy vient d'être hospitalisé suite à un accident de la route) et le plan de financement des opérations de grosse maintenance, en raison d'un déficit de communication. JP. Bricout évoque l'objet du débat : inclure a posteriori la construction de l'ISIV dans les m2 de l'ENSIAME. P. Level a fait savoir que rien ne sera décidé qui soit de nature à engendrer le moindre risque de perte des crédits. C. Delebarre demande alors que l'annexe 6 du budget (point qui sera examiné lors de cette séance ; il concerne les opérations de grosse maintenance) soit retiré pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté.

DBM n° 5

La décision budgétaire modificative n°5 est présentée par JM. Desrumaux

L'ISTV (UB 902) présente une DBM de transfert de charges de personnel vers le fonctionnement pour un montant de 30 000 €.

La médecine préventive (UB 907) présente une DBM de transfert de charges de personnel vers le fonctionnement pour un montant de 6 000 €.

La recherche (UB 915) présente une DBM de rattachement d'un montant de 15 248 €.

L'UB 916 (CGC) propose une DBM de rattachement de 111 260.40 € et une DBM de prélèvement sur les réserves pour 26 827.16 € pour annulation de titres.

La FSMS (UB 923) propose une DBM de transfert de l'investissement vers du fonctionnement pour un montant de 2 543.90 € et une DBM de rattachement de 18 848.84 €.

Les Services Généraux (UB 925) présentent une DBM de transfert de charges de personnel vers le fonctionnement pour 10 100 € et une DBM de rattachement de 15 212.44€ pour annulation de titres.

L'ISIV (UB 926) présente deux DBM de transfert pour un montant total de 22 028.48 € et une DBM de rattachement de 16 652.46 €.

Cette proposition de DBM est approuvée à l'unanimité.

Budget 2004

JM. Desrumaux présente le budget initial de l'université pour l'année 2004 qui s'élève à **29 056 463 €**. Globalement, le budget initial 2004 est supérieur au budget initial 2003 de 2 307 381 €, avec notamment une dotation informatique de 1 000 000 € dans le cadre du projet Universités Numériques en Région (UNR) et une partie de la subvention pour l'extension ENSIAME de 960 000 € .

Les dépenses se répartissent comme suit :

Fonctionnement	14 985 549 €
Personnel	9 425 844 €
Equipement	4 645 070 €

La comparaison des dépenses globales entre 2003 et 2004 montre un maintien des dépenses de fonctionnement et des dépenses de personnel et une augmentation importante (57%) des dépenses d'équipement qui passent de 2 949 653 € à 4 645 070 €. Cette augmentation s'explique essentiellement par les opérations de grosse maintenance et notamment l'extension de l'ENSIAME.

De plus, on constate que la formation initiale représente 22% du budget, la formation continue 11%, la recherche 8%, l'administration 37% et la logistique immobilière 15%.

Les recettes de l'université s'élèvent à 27 364 417 € dont :

Fonctionnement	24 781 247 €
Equipement	2 583 170 €

La différence constatée entre le montant des dépenses et celui des recettes, soit 1 692 046 €, correspond à la capacité d'autofinancement de l'université.

Le budget prévisionnel des recettes de 2003 montre une légère diminution des recettes de fonctionnement (-942 460 €), et une augmentation des recettes d'investissement de 1 557 795 €.

La présentation des budgets des composantes

UB 901 IUT

Le budget initial de l'IUT s'élève à 5 135 230 €, en légère augmentation due à l'ouverture d'un nouveau département d'informatique à Maubeuge (Dotations spécifiques). Les dépenses de fonctionnement se montent à 4 469 112 €, celles d'investissement à 666 118 €, et les recettes s'élèvent à un montant total de 4 518 825 €. La différence, soit 616 405 €, correspond à la capacité d'autofinancement de l'IUT.

UB 902 ISTV

Le budget de l'ISTV s'élève à 1 317 002 €, dont 155 570 € pour la Formation Continue.

UB 903 LA FLLASH

Le budget prévisionnel de la FLLASH est de 401 667 € uniquement en Formation Initiale.

UB 904 LE CEPPE

Le budget prévisionnel du CEPPE s'élève à 1 886 799.85 €. Il faut souligner que cette Unité Budgétaire n'émerge pas à la DGF. Toutes les ressources sont le résultat de la valorisation de la formation continue.

UB 906 La Bibliothèque Universitaire

Le budget initial de la B.U. est de 976 717 €, en hausse de 10%.

UB 907 La Médecine Préventive

Le budget de la médecine préventive est de 84 926 €, identique à celui de 2003.

UB 908 La FDEG

Le budget de la FDEG s'élève à 329 213 € dont 94 594 € pour la Formation Continue.

UB 910 L'IPAG

Le budget prévisionnel de l'IPAG s'élève à 287 710 € dont 36 115 € pour la Formation Continue.

UB 911 L'AIP

Le budget de l'AIP est de 270 000 €.

UB 912 L'IAE

Le budget de l'IAE s'élève à 532 056 €.

UB 913 L'ENSIAME

Le budget de l'ENSIAME s'élève à 792 356 € uniquement en Formation Initiale.

UB 914 Actions Commerciales

Aucune prévision budgétaire n'a été faite sur cette UB, ce qui risquera de retarder les opérations budgétaires de ses CR (attente de DBM aux prochains conseils d'administration).

UB 915 La Recherche

Le budget de la recherche s'élève à 2 407 930.13 € (dotations du ministère). La dotation aux amortissements de 2004 est complètement neutralisée par les reprises sur subventions, d'où une capacité d'autofinancement égale à zéro.

UB 916 Centre de Gestion de Cambrai

Le budget du CGC est de 152 450 €, soit le même montant que l'année précédente.

UB 918 SUAIOIP

Le budget du SUAIOIP s'élève à 43 500 €, soit une diminution de 42% par rapport à 2003 qui correspond à la prise en charge par le FSDIE du CR handicapés.

UB 922 SUAPS

Le SUAPS présente un budget prévisionnel de 138 400 € identique à celui de 2003.

UB 923 FSMS

Le budget de la FSMS est de 240 222 € en Formation Initiale.

UB 925 Services généraux

Le budget des services généraux a été présenté lors de la commission des finances du 12 novembre 2003, et approuvé au CA du 13 novembre 2003, il est maintenant intégré au budget de l'établissement.

UB 926 ISIV

Le budget de l'ISIV s'élève à 1 182 943.65 €.

JC Herbin annonce qu'une motion a été votée au conseil d'administration de la FLLASH du 20 novembre 2003 :

« Les membres du Conseil d'Administration de la Faculté de Lettres, Langues Arts et Sciences Humaines réunis ce jour, jeudi 20 novembre 2003, ayant pris connaissance de la D.G.F. proposée par l'Université pour le budget 2004 de la composante, bien conscients des difficultés financières de l'Université dans un

contexte de restrictions, s'interrogent sur la pérennité des moyens permettant la mise en place et le fonctionnement de la réforme L.M.D. (tutorat, soutien, dédoublements éventuels) et demandent solennellement à Monsieur le Président de l'Université de Valenciennes de veiller à une affectation de moyens qui rende possible la viabilité des maquettes pédagogiques actuelles et futures. En l'espèce, le budget 2004 de la composante FLLASH aurait besoin d'être abondé de 75.000 E au moins. »

K. Girard signale que l'intégration des contractuels « Sapin » entraîne une augmentation de la ligne charge de personnel. H. Gaudier estime qu'il serait intéressant de faire figurer les emplois gagés dans le budget. M. Roger (CFDT) s'étonne de l'augmentation des subventions accordées aux associations et souhaite une présentation détaillée lors d'un prochain conseil, et demande des informations sur la démarche de la médecine préventive du travail. R. Bury lui précise que 260 personnes passent chaque année une visite de médecine du travail, que les postes de travail sont vérifiés et que le service d'action sociale organise chaque année une campagne sur le bilan de santé. C. Garnier considère que la diminution du budget et les contraintes financières inhérentes au fonctionnement du LMD vont amener l'université à une situation délicate ; et pourtant il constate un consensus pour l'adoption de ce budget. P. Dulion lui répond qu'il faut d'abord attendre le compte financier pour faire un point plus objectif.

Le projet de budget 2004 est adopté à l'unanimité.

Abandon de créances

Liste des ordres de reversement paie

P. Dulion propose la liste des ordres de reversement de la paie qui ne sont pas recouverts. Une procédure contentieuse serait plus coûteuse que d'abandonner ces créances qui de plus concernent pour la plupart des personnels en emplois précaires (contrats CES, CEC).

Admission en non valeur

Le recouvrement de créances de plusieurs sociétés d'un montant de 35 937.53 € n'aura pas lieu du fait de la liquidation de ces sociétés. Ce montant constituera donc une charge pour l'IUT FC de 35 022.83 €, et l'IUT FI de 914.70 €.

Absence de garantie des paiements à distance

Pour les droits d'inscription, les opérations de paiement par carte bancaire à distance ne sont pas garanties. A cet égard, le conseil d'administration de l'université doit approuver le principe de la prise en charge, sur le budget de l'université, du risque financier (minime) attaché à ce mode d'encaissement.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

Subventions aux associations

Les propositions d'attribution de subventions aux associations se décomposent comme suit :

Subventions prises en charge sur les services généraux

VUC	21 000.00 €
Amicale des Personnels	3 850.00 €
Association Sportive de l'UVHC	8 385.00 €

Subventions étudiantes dans le cadre du budget 925 pour un montant de 4 263 €

COOFEV	763.00 €
Gala ENSIAME	1 000.00 €
Val cap	2 500.00 €

Subventions étudiantes dans le cadre du F.S.D.I.E. pour un montant de 14 445.23 €

Association ASMEA	2 500.00 €
Association ASSOPA	1 700.00 €
IUP Sciences de Gestion	484.00 €
Association ¾ de pouce ISTV	1 550.00 €
VIADDUC	1 500.00 €
Val cap Etudiant	1 900.00 €
FEV	1 000.00 €
ETUDIFAC IUT TC	3 811.23 €

Subventions proposées par les composantes pour un montant de 24 950 €

903 – FLLASH	7 500 € (pour les PUV) 1 255 € (pour la corpo ATHENA) 380 € (pour la corpo C.ARTS.P.DIEM) 380 € (pour la corpo LEA) 435 € (pour le DESS NTCI)
908 - FDEG	200 € (pour l'association des étudiants de DESS DEFI)
912 – IAE	300 € (pour l'association MEDC : Management des Equipes de Développement des Compétences)
913 – ENSIAME	6 500 € (pour l'association nuit ENSIAME)
926 – ISIV	8 000 € (pour l'association AE ISIV)

B. Blin informe le conseil que, dès le 1^{er} janvier 2004, le versement des subventions sera subordonné à la présentation d'un compte-rendu de la dernière assemblée générale statutaire, d'un rapport d'activités et d'un rapport financier. R. Loyszance répond que les associations étudiantes n'ont ni le temps, ni les compétences, ni le potentiel en personnels d'associations comme le VUC. B. Blin et M. Defossez estiment que cette production est simple et que les conseillers ont un devoir de vérification.

Pendant le vote, les représentants des associations quittent la salle.

Les demandes de subventions sont approuvées à l'unanimité.

K. Girard propose aux associations de réfléchir, pour l'an prochain, à une « décoration » des différents sites de l'UVHC, à l'occasion des fêtes de fin d'année.

FSDIE

B. Blin rappelle les missions du F.S.D.I.E.(Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes), présente le bilan 2002/2003 et l'orientation 2003/2004 à hauteur de 106 000 € .

Il est précisé que 4 associations (UNEF, UNI, Sev d'Afrique, Val Cap) auront des bureaux à leur disposition à la Maison des Services à l'Etudiant dès la mi-janvier. Aux Tertiales, 13 salles sont attribuées aux associations étudiantes. Les enseignants de la FDEG et de l'IAE estiment manquer de bureaux.

Le bilan et l'orientation du FSDIE sont approuvés à l'unanimité.

Subventions FEDER

A. Vandeville présente 2 projets d'investissement proposés par le service commun de la formation continue :

- Equipements en informatique mobile pour des stagiaires de la F.C. : il s'agit de renouveler le parc des premiers ordinateurs portables acquis il y a 4 ans et devenus obsolètes. Montant de la subvention demandée : 50 % de 63 722,88 € (montant total du projet).

- Conception à l'élaboration des pièces mécaniques en matières plastiques : cette action s'inscrit dans le développement du pôle plasturgie de l'IUT. Montant de la subvention demandée : 50 % de 113 900 € coût total pour l'acquisition d'une presse à injecter.

Ces 2 demandes sont approuvées à l'unanimité.

Statuts de la FSMS

Il est proposé de porter de 19 à 24 le nombre des membres du conseil de la faculté des Sciences et des Métiers du Sport (FSMS), avec les conséquences induites sur les différents collèges. Le collège des personnalités extérieures passe de 5 à 6 : le siège attribué au Comité régional olympique et sportif français est proposé à la communauté de communes Val Métropole, le siège supplémentaire étant proposé à celle des Portes du Hainaut.

M. Roger (CFDT) fait remarquer que les arrondissements de Cambrai et Avesnes sont oubliés dans cette proposition et annonce qu'il s'abstiendra.

Cette proposition de modification des statuts est approuvée à l'unanimité, moins une abstention.

Cohabilitation master de mathématiques

A l'unanimité, le conseil approuve la demande de cohabilitation d'un master de recherche sciences, mention mathématiques et modélisation.

Nomination

- Election d'un représentant des usagers du CA au FSDIE : la candidature de Sébastien Blanchart (sous réserve de son accord) est approuvée à l'unanimité.

- Ecole doctorale : à l'unanimité le conseil approuve les modifications suivantes concernant le conseil de l'Ecole doctorale : Mme Lecucq remplace Melle Rouault, Mme Mairesse remplace M. Plane.

Module sport, culture, citoyenneté

B. Blin propose de constituer une commission de validation du module sport, culture, citoyenneté : composition, mission, sous-commissions de prévalidation, cadres des expériences éligibles (après avis de la commission éthique et société de l'université).

La création de cette commission est approuvée à l'unanimité.

Etaient présents

Personnalités extérieures Mme Houssier, MM. Chevalier, Nicola, Roger

Collège A

Secteur 1 : MM. Défossez, Herbin, Hirschi,
Secteur 2 : Mme Leriche, M. Ourak
Secteur 3 : MM. Bricout, Gaudier

Collège B

Secteur 1 : Mme Morgand, M. Bonduelle
Secteur 2 : MM. Garnier, Pommeray
Secteur 3 : MM. Ezzedine, Gallo, Roger, Sénéchal, Vandeville

Collège IATOSS

Mmes Decneut, Girard, MM. Balenghien, Bury, Rutkowski,

Collège des usagers

Secteur 1 : /
Secteur 2 : M. Anli
Secteur 3 : M. Loyzance

Membres de droit MM. Darras, Dulion

Membres invités MM. Bassinet, Blin, Delebarre, Després, Desrumaux,
Etienne, Moreau, Romon, Rouzé, Tournier

Ont donné pouvoir MM. Boucher et Bodgan à M. Roger
M. Pauvros à M. Chevalier
M. Rouvaen à M. Bricout
M. Starzenski à M. Défossez
Mme Callens à M. Pommeray
Mme Levin-Marescaux à M. Ezzedine
Mme Dogheche et M. Vandersteen à Mme Girard

Excusés M. Baudoux

Fait à Valenciennes, le 23 décembre 2003



**Le premier vice-président
Jean-Paul Bricout**